

# E.P.C.I PORTE DU HAINAUT

D.D.T.M 59

Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer du Nord

## Carte Nuisance sonore

### PLAN 2/4

Porter à Connaissance  
pour la  
procédure  
de  
planification Urbanisme

Date de mise à jour : 30/09/2026

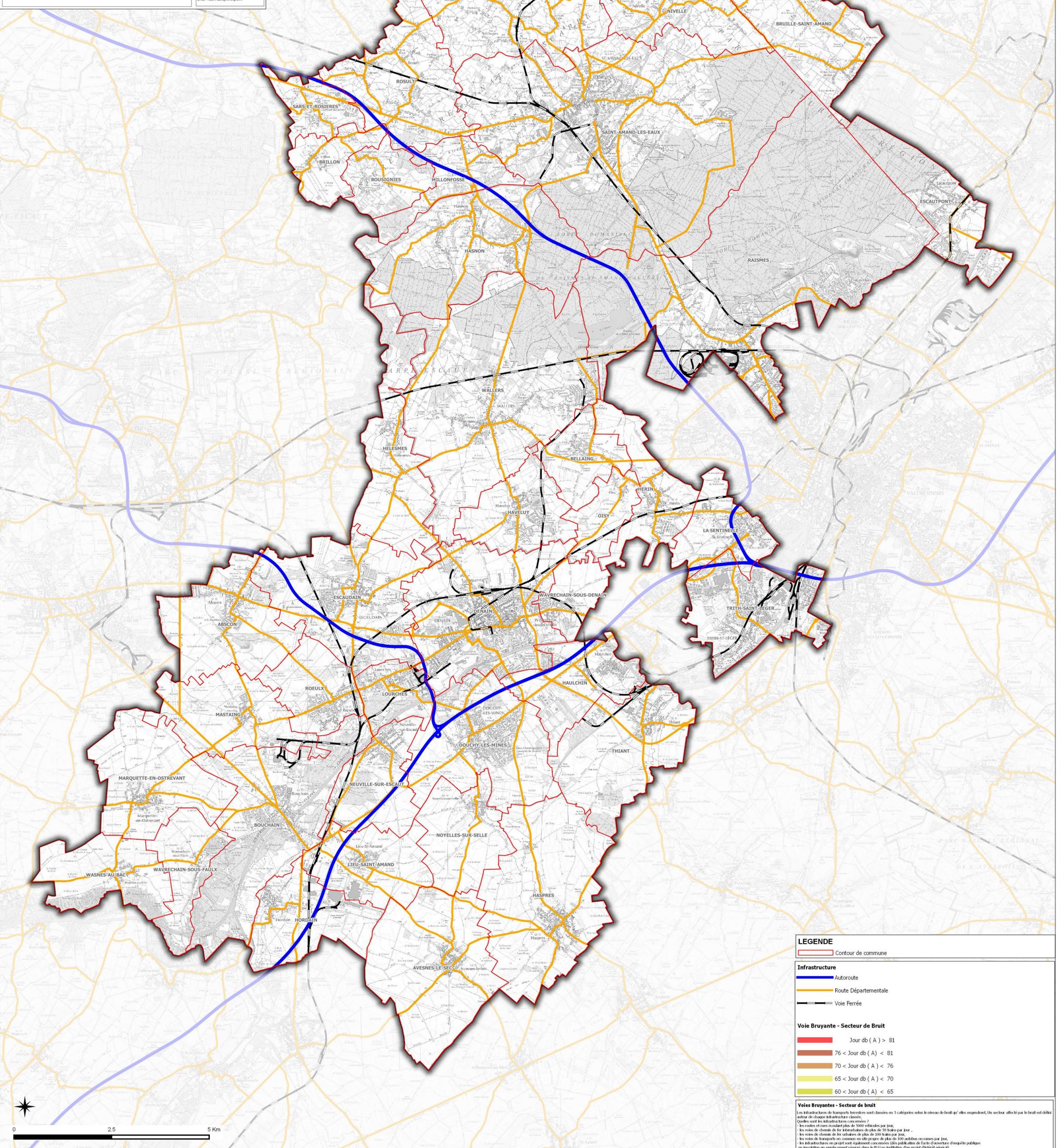
Source : Géomatique Statistique  
(C) Cadastre / Pn - Dylg  
Email : ddm59@ddtm59.gouv.fr



Pour information

- Infrastructure routière

- Voies Bruyantes



#### LEGENDE

Contour de commune

#### Infrastructure

Autoroute

Route Départementale

Voie Ferrée

#### Voie Bruyante - Secteur de Bruit

Jour db (A) > 81

76 < Jour db (A) < 81

70 < Jour db (A) < 76

65 < Jour db (A) < 70

60 < Jour db (A) < 65

#### Voies Bruyantes - Secteur de bruit

Les infrastructures de transport terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée. Quelles sont les infrastructures concernées ?  
- Les routes et axes routiers plus de 5000 véhicules par jour.  
- Les voies de chemin de fer à l'échelle de plus de 50 trains par jour.  
- Les voies de chemin de fer à l'échelle de plus de 100 trains par jour.  
- Les voies de transport en commun en site propre de plus de 100 véhicules ou trains par jour.  
- Les infrastructures en projet sont également concernées (à la publication de l'acte d'autorisation d'enquête publique ou inscription en équipement réservé dans le PLU ou l'attribution d'un projet d'investissement).

